

# Livret d'accueil

## Chartres

2022  
23



Vous venez de prendre possession d'un logement en résidence universitaire. Ce livret d'accueil vous accompagnera pendant toute la durée de votre séjour. Il vous informe, vous rappelle vos obligations, vous conseille pour bien vivre dans votre logement et dans votre résidence. Gardez-le précieusement.

Consultez-le dès que vous avez une question, la réponse s'y trouve sûrement.

L'entrée dans votre logement constitue pour vous un changement et la découverte d'un nouveau cadre de vie... Vous serez entouré d'une équipe qui vous aidera à vous intégrer. Un accueil privilégié vous sera proposé dès vos premiers pas dans la résidence, et tout au long de l'année pour vous accompagner dans la réussite de vos études. Nous vous souhaitons un très bon séjour parmi nous, que nous espérons favorable à la pleine réalisation de vos études.

**Alain Cordina,**

Directeur général du Crous d'Orléans-Tours

## Crous d'Orléans-Tours

### *Au cœur de la vie étudiante*

Le Crous vous accompagne dans votre vie d'étudiant. Sa mission est de faciliter et d'améliorer votre vie d'étudiant et vos conditions d'études grâce aux différents services: Logement, Restauration, Bourses, Action sociale, Culture, Jobs, International. Le Crous est là pour vous aider!

Le Crous d'Orléans-Tours est présent dans toute l'académie: Bourges, Blois, Chartres, Châteauroux-Issoudun, Orléans et Tours.

## **Restons connectés !**



CROUS-ORLEANS-TOURS.FR



CROUS-ORLEANS-TOURS



CROUS\_OT



CROUS\_ORLEANS\_TOURS

# Sommaire

04  
*J'emménage*

05  
*Je paye  
mon loyer*

06  
*J'entretiens  
mon logement et les  
parties communes*

07  
*Je respecte  
les consignes de sécurité*

08  
*Je préserve  
mon environnement...*

09  
*...J'économise*

12  
*Je suis mobile  
Je déménage*

11  
*Je vis  
avec mes voisins*

*Ma résidence  
et ses particularités*

Toussaint Desanti p.15  
Merleau Ponty p.17  
Jean Zay p.19

13  
*Je veux rester  
dans ma résidence !*

15  
*Plan  
de Chartres*

23

25

*Les autres services  
du Crous*

## Crous d'Orléans-Tours

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires  
17 avenue Dauphine - 45100 Orléans  
communication@crous-orleans-tours.fr

**Directeur de publication :** Alain Cordina, directeur général du Crous d'Orléans-Tours

**Rédacteur en chef :** Antonin Landais, responsable du service communication et marketing / Corentin Laine

**Visuels et graphisme :** Antonin Landais / Corentin

**Crédits photos :** Crous / Crous Orléans-Tours / Pixabay / Freepik

Informations données à titre indicatif. Sous réserve de changements. Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

# J'emménage

## Avant d'emménager, j'ai :

- complété en ligne mon dossier d'admission en résidence et fourni toutes les pièces justificatives.
- fourni mon attestation d'assurance habitation et de responsabilité civile
- fait appel à un garant physique (famille ou ami) ou à la garantie locative VISALE d'Action Logement : dispositif gratuit sans condition de ressources et de nationalité pour les étudiants majeurs de moins de 31 ans.



ActionLogement

## Assurance habitation



- L'assurance habitation couvrant la durée de mon séjour est obligatoire. Elle est à établir à mon nom et à l'adresse de mon logement en résidence universitaire.
- Je m'assure pour les risques découlant de la responsabilité civile locative: dégâts des eaux, incendie, bris de vitres, vol,... Le paiement de cette assurance est renouvelable chaque année. La résidence décline toute responsabilité en cas de vol. Je précise aux assurances la présence d'une kitchenette individuelle ou collective dans ma résidence.

## Remise des clés



- Un trousseau de clés m'est remis lors de mon arrivée à la résidence. Il me permet l'entrée dans la résidence à toute heure. Il est personnel et m'est facturé en cas de perte ou de dégradation.
- > En cas d'oubli, un double de clé m'est remis provisoirement.
- > En cas de perte, le changement est effectué et m'est facturé. Je pense à faire ma déclaration à la police pour une prise en charge éventuelle par mon assurance.

## État des lieux



- À mon arrivée, j'effectue un état des lieux d'entrée. Il précise l'état du logement et l'inventaire des équipements.

## Courrier



- Je n'oublie pas de communiquer l'adresse exacte et le numéro de chambre à mes correspondants.

## Internet



- Mon logement est raccordé à Internet. Ce service est inclus dans mon loyer. Je recevrai mon code de connexion par sms et/ou par e-mail.
- Ma connexion est configurée à mon entrée dans le logement ou dans les jours qui suivent, en cas d'affluence à la rentrée. Elle m'offre une utilisation de base (messagerie, petits téléchargements, navigation). En cas de problème, je contacte directement le service clients de l'offre wifirst : 01 70 70 46 26.

# Je paye mon loyer

## Les moyens de paiement à ma disposition

- Je paie mon loyer :
  - en ligne, sur mon compte : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (icône "Cité'U")  
Mon avis d'échéance est téléchargeable à cet endroit.
  - en ligne, je n'ai pas de compte : ce sont mes parents ou un tiers qui paye(nt) mon loyer : <https://cite-u.crous-orleans-tours.fr/citeU-ORL>
  - par prélèvement automatique à compter du 25 du mois (autorisation de prélèvement à retirer au secrétariat)
  - par virement bancaire (à titre exceptionnel)
  - au secrétariat de ma résidence exceptionnellement : espèces, carte bancaire, chèque



## Date butoir de paiement

- Je paie mon loyer avant le 12 du mois, sauf résidences non-conventionnées (paiement possible à la fin du mois)

### Aides au logement : la CAF

- Pour m'aider à payer mon loyer, la CAF me propose 2 aides selon le type de logement (APL ou ALS). Ces aides sont versées directement au Crous qui les déduit du loyer.
  - À mon arrivée, le secrétariat me transmet une attestation qui me permettra de saisir en ligne ma demande d'aide sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Cette attestation est également téléchargeable sur mon compte [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (icône "Cité'U") dès mon emménagement.
- > ATTENTION! Le Crous ne pratique pas le tiers-payant (pas de déduction de la partie CAF avant son versement effectif).

### Difficultés de paiement

- Je n'attends pas pour en parler ! Le Crous est là pour m'aider... En cas de difficultés momentanées sur le plan personnel ou financier, je peux venir en parler. Je peux également prendre rendez-vous avec le service social qui sera à mon écoute : [secretariat.service-social@crous-orleans-tours.fr](mailto:secretariat.service-social@crous-orleans-tours.fr)



## J'entretiens

### mon logement et les parties communes



#### Vivement conseillé !

- Aérer le logement tous les jours au moins 5 minutes.
- Nettoyer régulièrement le siphon de la douche afin d'éviter un dégât des eaux.
- Nettoyer et aérer la literie régulièrement pendant le séjour, pour des raisons d'hygiène et de propreté.

## Je prends soin de ma résidence...

- Je respecte les lieux de vie et les espaces communs extérieurs et intérieurs de la résidence.
- J'entretiens mon logement et le restitue en bon état de propreté lors de mon départ. Des heures de ménage me sont facturées en cas de nécessité.
- Il peut être procédé à des visites ponctuelles par mesure d'hygiène et de sécurité.



## ...et je l'aide à rester belle!

- Les dégradations constatées lors de mon départ me seront facturées.
- Je signale toute réparation ou dysfonctionnement à la résidence pour une prise en charge par les services du Crous.

#### Hautement déconseillé !

- Faire la lessive dans le logement.
- Faire sécher le linge.
- Obstruer les bouches de ventilation et d'extraction mécanique. Attention l'humidité est cause de moisissures.
- Inonder les plaques électriques de cuisson lors du nettoyage (ce qui cause des coupures d'électricité).
- Cuisiner dans la chambre.
- Percer les murs, sols, cloisons ou plafonds et démonter les meubles (sous peine de payer la remise en état).

## Je respecte les consignes de sécurité



Les agents du Crous concourent à ma sécurité et font respecter le Règlement Intérieur (signé à mon arrivée) pour mon bien-être et celui des résidents.

• **Je maintiens** les portes d'entrée fermées afin d'éviter les visiteurs et démarcheurs indésirables. Je signale à l'accueil tout individu qui me paraît suspect.

• **Je laisse libre** l'accès de la résidence, les voies et circulations pour les urgences.

• **Je stationne** mon véhicule sur les places réservées à cet effet.

• **Je signale** toute maladie contagieuse grave ainsi que toute invasion de parasites, souris, insectes divers afin de prendre les mesures nécessaires.

• **Je respecte** les appareils de sécurité (extincteurs, alarmes, mécanisme de désenfumage, portes coupe-feu, etc.).

• **Je ne sous-loue pas** mon logement. Les clés me sont remises personnellement à l'entrée dans les lieux, je ne les transmets en aucun cas à des tiers.

• **Je n'entrepose rien** dans les circulations, couloirs, escaliers intérieurs pour qu'ils restent dégagés en cas de nécessité.

• **Je ne pratique pas**, ni ne stationne de vélos, trottinettes, rollers, skate-boards... dans les cours, les couloirs et les cages d'escalier de ma résidence.

• **Je ne suspends pas** aux fenêtres, n'entrepose pas sur les balcons ou ne jette pas par les fenêtres ou balcons tout objet quel qu'il soit.

• **Je ne fume pas** dans les parties communes de la résidence.

• **Je n'amène pas** d'animaux dans la résidence.

• **Je ne laisse pas** la porte de mon logement ouverte même pour une courte absence.



### En cas d'urgence

- Je lis attentivement les consignes de sécurité affichées derrière ma porte et dans les couloirs de la résidence.
- Pour les pompiers, le SAMU, la police, etc. Un seul numéro: 112

# *Je préserve mon environnement...*



## Les déchets ménagers

• Je descends régulièrement mes ordures ménagères et les place dans les conteneurs. Aucun sac ne doit séjourner dans les couloirs, cages d'escalier...

## Tri sélectif



• Le tri de mes déchets est obligatoire. J'ai des conteneurs de tri situés à l'intérieur ou à proximité de ma résidence.

• Le tri se fait par code couleur selon les matières recyclables (papier, plastique, verre...).

## Les encombrants



• Attention, je ne peux pas jeter ou déposer des objets volumineux (électroménager usagé, matelas, meuble...) ou des vêtements dans les locaux de la résidence ou sur les espaces publics. Je me renseigne auprès de la résidence pour connaître les modalités.







## Eco-gestes et économie d'électricité

- Profiter de la lumière du jour

---

- Éteindre la lumière en quittant la pièce et celle des parties communes

---

- Ne pas laisser les appareils en position de veille

---

- Éteindre les plaques électriques avant la fin de cuisson (les plaques continuent de chauffer 15 minutes après extinction)

---

- Lorsque l'eau est à ébullition, réduire l'intensité de la plaque de moitié

---

- Éviter d'ouvrir la porte du four pendant la cuisson

---

- Dégivrer le réfrigérateur au moins une fois tous les 6 mois

---

- Éviter de déposer des plats chauds dans le réfrigérateur

---

- Penser à fermer les volets la nuit

---

- Éteindre le chauffage en cas d'absence prolongée ou si absence courte diminuer juste le radiateur

---




En savoir + : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## Consommation d'électricité

• Dans certaines résidences, j'ai besoin de connaître la répartition coût/horaire de ma consommation d'électricité pour la facturation :



**Heures d'hiver** : Du 1er novembre au 31 mars

**Heures d'été** : Du 1er avril au 31 octobre

**Heures pleines** : 6h-22h

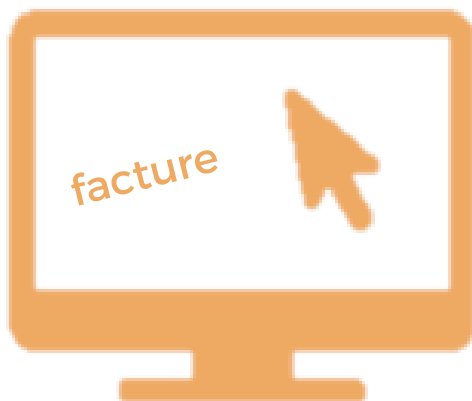
**Heures creuses** : 22h-6h

**Heures de pointe** : 8h30-10h30 et 17h30-19h30 en décembre, janvier et février

## Économie d'eau



• Les robinets des résidences sont dotés d'éco-mousseur pour limiter ma consommation.



# Je vis avec mes voisins

## Respect des autres

- Le respect des résidents et du personnel de la résidence est vivement apprécié.
- Je ne trouble pas la tranquillité, le travail et le sommeil des autres résidents, en m'abstenant de toute activité bruyante (de jour comme de nuit).
- Chacun contribue par son comportement au climat respectueux et paisible au sein de la résidence.
- En cas de troubles de voisinage, je contacte le veilleur et en informe le personnel d'accueil et/ou le secrétariat.
- Les animaux domestiques ne sont pas admis en résidence.

## Droit de visite

- Le droit de visite est autorisé. Pour des raisons de sécurité, il est limité de 7 heures à minuit et s'effectue en ma présence.
- Je suis responsable du comportement de mes visiteurs, des nuisances et dégradations qu'ils pourraient commettre.



## Les parties communes

- Je participe à l'entretien des parties communes pour me sentir bien dans ma résidence !
- Des cuisines communes équipées sont à ma disposition : il convient de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité. Les appareils sont à nettoyer par mes soins. Aucun appareil de cuisson n'est autorisé dans ma chambre.

> **IMPORTANT:** Pour ma sécurité, il est impératif de surveiller la cuisson de mes aliments.

## *Je suis mobile*

### **Le Crous facilite ma mobilité**

- Pas besoin de préavis entre deux résidences universitaires!

## *Je déménage*

### Pour déménager, je :

- donne mon préavis de départ 1 mois avant (de date à date).  
-----
- prends rendez-vous pour mon état des lieux de sortie.  
-----
- vide et nettoie mon logement.  
-----
- pense à effectuer mon changement d'adresse auprès des services de la Poste. Aucun courrier ne sera gardé, ni déposé chez une tierce personne, ni envoyé à une autre adresse.  
-----
- suis à jour de mes loyers.  
-----
- fais mon état des lieux de sortie avec un agent du Crous et je remets mes clés.



### > DÉPART EN COURS D'ANNÉE

Je signifie la date de mon départ par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la résidence un mois avant mon départ (de date à date).

### > DÉPART EN FIN DE CONTRAT

En fin d'année, je m'adresse au secrétariat pour mes formalités de départ (RDV état des lieux et remise des clés).

## *Je veux rester dans ma résidence*



### ...à la rentrée prochaine

• Je demande mon renouvellement sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr), selon les informations qui me sont transmises au printemps par la résidence.



### Rappel

• Pour bénéficier d'une bourse et/ou d'un logement en résidence l'an prochain, je n'oublie pas de faire mon dossier social étudiant (DSE) entre janvier et mai sur mon compte: [www.messervices.etudiant.gouv.fr](https://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (icône "Demande DSE"). Il est recommandé de le faire le plus rapidement possible, afin que le dossier soit instruit en vue des mouvements nationaux d'affectation en résidence universitaire.



#### Règlement intérieur

• Je relis attentivement le règlement intérieur.

.....  
il m'engage et je m'engage à le respecter.  
.....

#### > POURQUOI UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ?

Le règlement intérieur organise la vie en collectivité et les conditions de location.

# Les distributeurs de protections périodiques



## Avec la CVEC

Dans la lutte contre la précarité menstruelle, le Crous met à disposition des protections périodiques gratuites dans des distributeurs en libre service. Ces distributeurs ont été installés dans toutes les résidences ainsi que dans certains restaurants et sont régulièrement réapprovisionnés.

## Où les trouver ?

Le plus souvent, ces distributeurs sont fixés sur les murs des laveries ou des sanitaires partagés.



## Résidence universitaire Toussaint Desanti



Mon adresse postale  
à indiquer pour la correspondance  
Prénom NOM  
Logement n°..... - Résidence Desanti  
6 rue du père Wrésinski - 28000 Chartres

## Accueil

• Le secrétariat des résidences

Situé au rez-de-chaussée de la Résidence Merleau Ponty

8 place François Rabelais - 28000 Chartres

Tel. 02 37 90 70 30 - [chartres@crous-orleans-tours.fr](mailto:chartres@crous-orleans-tours.fr)

### Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

• En dehors des heures d'ouverture

Dépôt des demandes d'intervention et questions dans la boîte aux lettres Crous relevée chaque jour ouvrable.

• En cas d'urgence

J'appelle le 17 (Police), le 18 (Pompiers), le 15 (Service d'Aide Médicale d'Urgence) ou le 112 (toute urgence avec mise en contact).

• Puis je prévient le numéro d'astreinte de ma résidence

N° astreinte : 06 76 77 91 37

Tout appel abusif sera facturé.

**Attention** : uniquement en cas d'atteinte aux biens ou aux personnes, ou de tapage nocturne.



## Remise des clés

Les clés et badge me sont remis à mon arrivée.

## Courrier



Le courrier est distribué dans ma boîte aux lettres par le facteur. L'accueil me remet une étiquette à mon nom à apposer sur la boîte.

## Déchets



Local à poubelles situé au rez-de-chaussée.

Pour les déchets recyclables, des lieux de collecte se trouvent à proximité de la résidence.

> renseignements auprès du secrétariat.

## Electricité



L'abonnement et la consommation sont à ma charge. Même si j'ai de l'électricité à mon arrivée, je pense à appeler le fournisseur d'énergie de mon choix pour la mise en service, de même lors de mon départ pour la clôture de ma ligne.

Se munir d'un RIB.

Le relevé de compteur du locataire précédent est noté sur mon état des lieux, et à communiquer au fournisseur lors de l'ouverture de mon contrat.

Si je suis en colocation, je dispose d'un seul compteur. Il m'appartient de répartir les coûts selon les dates d'arrivée et de sortie de chacun.

## Stationnement voiture



Des places de parking sont disponibles autour de la résidence. Je me limite aux emplacements prévus à cet effet afin de ne pas gêner la circulation.

## Accès transport en commun



Bus ligne 1 (arrêt Husson)

## Laverie



Une machine à laver et un sèche-linge sont à ma disposition au rez-de-chaussée de la résidence Merleau Ponty. En cas de problème avec l'équipement de la laverie, j'appelle le 01 42 97 52 75.

## Autres services



**Salle de convivialité** : mise à disposition sur demande.

**Local à vélos** : Ouverture avec la clé de mon logement.

**Prises TV et téléphone** : dans chaque logement.

**Distributeur de protections périodiques gratuites**





## Résidence universitaire Merleau Ponty



Mon adresse postale  
à indiquer pour la correspondance  
Prénom NOM  
Logement n°..... - Résidence Merleau Ponty  
8 place François Rabelais - 28000 Chartres

## Accueil

• Le secrétariat des résidences

Situé au rez-de-chaussée de la Résidence Merleau Ponty

8 place François Rabelais - 28000 Chartres

Tel. 02 37 90 70 30 - [chartres@crous-orleans-tours.fr](mailto:chartres@crous-orleans-tours.fr)

### Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

• En dehors des heures d'ouverture

Dépôt des demandes d'intervention et questions dans la boîte aux lettres Crous relevée chaque jour ouvrable.

• En cas d'urgence

J'appelle le 17 (Police), le 18 (Pompiers), le 15 (Service d'Aide Médicale d'Urgence) ou le 112 (toute urgence avec mise en contact).

• Puis je prévient le numéro d'astreinte de ma résidence

N° astreinte : 06 76 77 91 37

Tout appel abusif sera facturé.

**Attention** : uniquement en cas d'atteinte aux biens ou aux personnes, ou de tapage nocturne.



## Remise des clés

Les clés et badge me sont remis à mon arrivée.

## Courrier



Le courrier est distribué dans ma boîte aux lettres par le facteur. L'accueil me remet une étiquette à mon nom à apposer sur la boîte.

## Déchets



Local à poubelles situé au rez-de-chaussée.

Pour les déchets recyclables, des lieux de collecte se trouvent à proximité de la résidence.

> renseignements auprès du secrétariat.

## Electricité



L'abonnement et la consommation sont à ma charge. Même si j'ai de l'électricité à mon arrivée, je pense à appeler le fournisseur d'énergie de mon choix pour la mise en service, de même lors de mon départ pour la clôture de ma ligne.

Se munir d'un RIB.

Le relevé de compteur du locataire précédent est noté sur mon état des lieux, et à communiquer au fournisseur lors de l'ouverture de mon contrat.

Si je suis en colocation, je dispose d'un seul compteur. Il m'appartient de répartir les coûts selon les dates d'arrivée et de sortie de chacun.

## Stationnement voiture



Des places de parking sont disponibles autour de la résidence. Je me limite aux emplacements prévus à cet effet afin de ne pas gêner la circulation.

## Accès transport en commun



Bus ligne 1 (arrêt Husson)

## Laverie



Une machine à laver et un sèche-linge sont à ma disposition au rez-de-chaussée de la résidence Merleau Ponty. En cas de problème avec l'équipement de la laverie, j'appelle le 01 42 97 52 75.

## Autres services



**Salle de convivialité de Desanti** : mise à disposition sur demande.

**Local à vélos** : Ouverture avec la clé de mon logement.

**Prises TV et téléphone** : dans chaque logement.

**Distributeur de protections périodiques gratuites**



## Résidence universitaire Jean Zay



Mon adresse postale  
à indiquer pour la correspondance  
Prénom NOM  
Logement n°..... - Résidence Jean Zay  
25/27 rue des Bas Bourgs - 28000 Chartres

## Accueil

• Le secrétariat des résidences

Situé au rez-de-chaussée de la Résidence Merleau Ponty

8 place François Rabelais - 28000 Chartres

Tel. 02 37 90 70 30 - [chartres@crous-orleans-tours.fr](mailto:chartres@crous-orleans-tours.fr)

### Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

• En dehors des heures d'ouverture

Dépôt des demandes d'intervention et questions dans la boîte aux lettres Crous relevée chaque jour ouvrable.

• En cas d'urgence

J'appelle le 17 (Police), le 18 (Pompiers), le 15 (Service d'Aide Médicale d'Urgence) ou le 112 (toute urgence avec mise en contact).

• Puis je prévient le numéro d'astreinte de ma résidence

N° astreinte : 06 76 77 91 37

Tout appel abusif sera facturé.

**Attention** : uniquement en cas d'atteinte aux biens ou aux personnes, ou de tapage nocturne.



## Remise des clés

Les clés et badge me sont remis à mon arrivée.

## Courrier



Le courrier est distribué dans ma boîte aux lettres par le facteur. L'accueil me remet une étiquette à mon nom à apposer sur la boîte.

## Déchets



Local à poubelles situé au rez-de-chaussée.

Pour les déchets recyclables, des lieux de collecte se trouvent à proximité de la résidence.

> renseignements auprès du secrétariat.

## Electricité



L'abonnement et la consommation sont à ma charge. Même si j'ai de l'électricité à mon arrivée, je pense à appeler le fournisseur d'énergie de mon choix pour la mise en service, de même lors de mon départ pour la clôture de ma ligne.

Se munir d'un RIB.

Le relevé de compteur du locataire précédent est noté sur mon état des lieux, et à communiquer au fournisseur lors de l'ouverture de mon contrat.

Si je suis en colocation, je dispose d'un seul compteur. Il m'appartient de répartir les coûts selon les dates d'arrivée et de sortie de chacun.



## Stationnement voiture

Des places de parking sont disponibles autour de la résidence. Je me limite aux emplacements prévus à cet effet afin de ne pas gêner la circulation.



## Accès transport en commun

Bus lignes 2 et 7 (arrêt Bas Bourgs)

## Laverie



Une machine à laver et un sèche-linge sont à ma disposition au rez-de-chaussée de la résidence Merleau Ponty. En cas de problème avec l'équipement de la laverie, j'appelle le 01 42 97 52 75.

## Autres services



**Salle de convivialité de Desanti** : mise à disposition sur demande.

**Local à vélos** : ouverture avec la clé de mon logement.

**Prises TV et téléphone** : dans chaque logement.

**Distributeur de protections périodiques gratuites**



## *Le tri sélectif est obligatoire !*

- Je trie mes emballages ménagers et mes papiers
  - Depuis janvier 2015, dans les 47 communes de l'agglomération, les emballages ménagers recyclables et les papiers sont collectés en mélange dans le même contenant.
  - En fonction de votre secteur, les emballages et les papiers en mélange doivent être déposés en sac, bac ou dans un conteneur dédié.
- Les 4 grandes familles de déchets recyclables
  - Briques alimentaires et cartonnettes : briques de lait, de jus de fruit, de soupe. Boîtes et étuis en carton...
  - Emballages métalliques : barquettes, canettes et boîtes en aluminium. Conserves, aérosols...
  - Bouteilles, flacons et bidons en plastique : bouteilles d'eau, produits d'hygiène, flacons de produits d'entretien...
  - Papiers, courriers, magazines, publicités, catalogues, journaux (sans films plastiques)
- Les bons conseils
  - Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
  - Je plie les cartonnettes ou compacte les bouteilles pour gagner de la place.
  - Plastique : seuls les bouteilles et les flacons se recyclent !
  - Les cartons souillés (ex : pizza), couches et autres papiers (essuie-tout, papier peint...) ne sont pas non plus acceptés avec les emballages et papiers.
- Je trie mon verre
  - J'utilise des conteneurs pour évacuer mes bouteilles et bocaux en verre, qui sont près de ma résidence. J'enlève les capsules et bouchons.
  - Ne sont pas acceptés : vaisselle, ampoule, miroir, vitre, porcelaine, faïence.



- Je gère mes médicaments

Je rapporte à mon pharmacien mes médicaments non utilisés, périmés ou non, même s'il n'en reste que très peu :

- flacons de sirop, solutions, ampoules buvables ou injectables...
- aérosols, sprays, inhalateurs...
- comprimés, gélules, poudres...
- pommades, crèmes, gel...

- Je peux refuser la publicité avec "Stop pub"

Pour éviter les papiers autour des boîtes aux lettres, vous pouvez nous demander un autocollant Stop pub : il permet de recevoir quand même les avis étudiants locaux, les avis du Crous, ainsi que les informations locales.

- Je trouve une déchetterie sur [chartres-metropole.fr](http://chartres-metropole.fr)

Je trouve des lieux de collecte à proximité des résidences : renseignements auprès du secrétariat ou sur [www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr).

source : [www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr)



# Plan de Chartres



100 m



**Restaurant universitaire**

1 - Le Flicoteaux - Rue Saint Martin au Val



**Résidences universitaires**

1 - Jean Zay - 25/27 rue des Bas Bourgs - page 19

2 - Merleau Ponty - 8 place François Rabelais - page 17

3 - Toussaint Desanti - 6 rue du père Wrésinski - page 15



**Accueil Crous** - Antenne de Chartres

## Les autres services du Crous Chartres



### Restauration



#### • MANGEZ MALIN !

Parce qu'aucun lieu de restauration n'est **plus proche de mon lieu d'études**, venir manger au Crous est la meilleure façon de bien gérer mon temps et mon budget. Restaurant ou cafétéria, tous les choix sont possibles.

Les menus proposés sont élaborés par des équipes de professionnels et **cuisinés dans nos structures**.

#### • DES FORMULES DE RESTAURATION RAPIDE

Le Crous me propose également de **nombreuses formules en restauration rapide** (sandwichs, salades, paninis, pizzas, pâtes...).

#### • PAYER AVEC IZLY

Avec la monétique du Crous, Izly, je paye en toute **sécurité** et **rapidement** mes repas avec ma **carte étudiante** ou mon **smartphone**. Activation de mon compte, accès à mon espace Izly et autres informations sur [www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr) (rubrique "Restauration") ou sur [www.izly.fr](http://www.izly.fr).

#### • OÙ MANGER? > voir plan page 23





## LE PAIEMENT SANS CONTACT SUR LES CAMPUS

### 1 Izly, qu'est-ce que c'est ?

C'est la solution de paiement sans contact sur le campus. Avec Izly, réglez vos achats **avec votre smartphone ou avec votre carte étudiante**.

### 2 Pourquoi choisir Izly ?



- **C'est plus pratique :** plus besoin d'espèces
- **C'est plus rapide :** moins d'attente en caisse
- **C'est plus sécurisé :** vos données bancaires et personnelles protégées

### 3 Que pouvez-vous payer avec Izly ?



- **Vos repas** dans les restaurants et cafétérias des Crous
- **Vos services sur le campus** (photocopies, laverie, distribution automatique...)
- **Vos commandes** en ligne sur les sites des Crous et des universités

*Et aussi : Créez des cagnottes entre amis avec le pot commun et profitez des bons plans Izly !*

### 4 Comment activer son compte ?

Izly vous envoie un e-mail sur votre messagerie utilisée lors de votre inscription à [messervices.etudiant.gouv.fr](mailto:messervices.etudiant.gouv.fr), sinon sur celle de votre établissement d'enseignement. Vous êtes alors dirigé vers [Izly.fr](http://Izly.fr) pour activer votre compte en ligne.

*Vous n'avez pas reçu de message d'activation ? Adressez-vous à un guichet Crous ou rendez-vous sur [Izly.fr](http://Izly.fr)*

### 5 Comment recharger le compte Izly ?



- **À partir de 10 €** avec votre carte bancaire sur [Izly.fr](http://Izly.fr)
- **À partir de 5 €** avec votre RIB sur [Izly.fr](http://Izly.fr)

### 6 Comment payer avec Izly ?

- Avec votre **carte étudiante** sans contact
- Avec votre **smartphone** dans l'appli Izly : générez un QR code à présenter en caisse ou à la borne



### 7 Comment récupérer l'argent de son compte Izly ?

Vous pouvez virer de l'argent de votre compte Izly vers votre compte bancaire :

- depuis **l'application Izly\***
- depuis **votre espace personnel sur [Izly.fr](http://Izly.fr)\***

*\*en saisissant votre code secret Izly (à 6 chiffres)*



L'appli Izly est téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google Play.

Activez et gérez votre compte sur [Izly.fr](http://Izly.fr)



les Crous



## Bourses



# Étudiants déjà boursiers, n'oubliez pas de renouveler votre demande de bourse



les • Crous

(Communication 2021 - 2022)

### • UNE AIDE FINANCIÈRE ADAPTÉE

Les bourses sur critères sociaux sont destinées à aider les étudiants à financer leurs études dans une formation supérieure.

Pour en bénéficier, l'étudiant doit remplir des conditions d'âge, d'études et de nationalité. Ce sont les ressources de la famille qui seront prises en compte pour le calcul du montant.

### • LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

**La demande se fait via le dossier social étudiant (DSE) de janvier à mai sur mon compte : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (icône "Demande DSE").**

Elle est versée sur 10 mois, de septembre à juin.

**Attention !** La demande de bourse doit être renouvelée chaque année. Et si ma situation change en cours d'année, je le signale au service DSE.

**Contact :** 09 72 59 65 45 - du lundi au vendredi de 9h à 17h

### • UN SUIVI EN LIGNE

Je peux poser des questions sur mon DSE en me connectant sur mon compte sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) et en cliquant sur la rubrique "Assistance".



## Culture



### · DES ACTIONS MULTI-CULTURELLES

Le pôle culture propose :

- l'**animation** des restaurants et des résidences universitaires ;
- des **concours** : photo, BD, nouvelle, court-métrage, danse, musique, théâtre... ;
- "**Culture-ActionS**" : une aide technique et financière pour mes projets culturels, citoyens, d'animation.

### · LE FESTIVAL "CAMPUS EN FÊTE"

À la rentrée, Campus en Fête, temps d'animation et de découvertes culturelles, est organisé par le Crous dans les lieux étudiants et dans les restaurants universitaires: programme sur [www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr) (rubrique "Culture").

## Activités sportives de l'Université

Vous souhaitez pratiquer une activité sportive au cours de l'année universitaire ? Pensez au SUAPSE !

Renseignements : [www.univ-orleans.fr/suapse](http://www.univ-orleans.fr/suapse)





## Action sociale



### · ÉCOUTER, INFORMER ET AIDER

Le service social du Crous est là pour :

- **m'écouter** et m'aider à faire face à mes difficultés personnelles (médicales, psychologiques, familiales, financières, administratives)
- **m'informer** sur les formalités de ma vie étudiante : budget, bourse, logement, législation sociale, travail.
- **m'aider** à constituer les demandes d'aides financières (aides spécifiques)

### · UNE ASSISTANCE PERSONNALISÉE SUR RENDEZ-VOUS

Les assistantes sociales me reçoivent **sur rendez-vous**.

---

**Contact** : 02 38 24 27 22

secretariat.service-social@crous-orleans-tours.fr



## Jobs étudiants



Crousemploi

Un job à la carte ?



# Jobaviz

DES JOBS COMPATIBLES AVEC VOS ÉTUDES

[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

### • JOBAVIZ.FR

Le service jobs offre des emplois ponctuels, cumulables avec les études, proposés par le Crous, les entreprises, les collectivités et les particuliers. Les offres sont consultables gratuitement sur : [www.jobaviz.fr](http://www.jobaviz.fr)

### • CONTACTER LES EMPLOYEURS

Pour accéder aux coordonnées des employeurs :

- Je crée mon compte personnel (valable pour les jobs et le logement en ville : [lokaviz.fr](http://lokaviz.fr))
- Je justifie mon statut : carte étudiante, certificat de scolarité.



## International

Crousinternational

*Welcome  
to Crous housing*

**Au cœur de la vie étudiante** crous-orleans-tours.fr   

Un service dédié à l'accueil des étudiants internationaux étudie ma demande de logement et permet de m'orienter vers les services compétents.

---

Toutes les informations sur :

[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr) (rubrique "International")

**Contact** : [sve-orleans@crous-orleans-tours.fr](mailto:sve-orleans@crous-orleans-tours.fr)